



La certification bientôt incontournable...

De plus en plus de propriétaires forestiers décident de certifier leurs bois. Une décision due à des impératifs écologiques et économiques ! Tirée par une forte demande, la filière bois est en pleine mutation pour intégrer PEFC, et recherche plus de volume de bois certifié.


Beaucoup de sapins, quelques douglas et épicéas, et de rares feuillus. Robert Laurendon et sa femme sont propriétaires forestiers dans les Monts du Forez, sur les hauteurs de Chalmazel (Loire). «Nous avons hérité nos premières parcelles de nos parents dans les années 80, puis nous avons acquis peu à peu le reste», raconte le propriétaire. Retraité actif dans son syndicat forestier, Robert Laurendon aime se promener dans les forêts avec son chien et passe des journées entières à entretenir une plantation d'une quinzaine d'années. En octobre 2006, il signe un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles et s'engage dans la certification PEFC. Aujourd'hui plus de 1 600 propriétaires sont dans ce cas en Rhône-Alpes. «Sa forêt, on doit la garder en état pour les générations futures, voire l'améliorer. Une gestion durable, c'est une évidence pour qui aime la forêt et veut la respecter», estime-t-il.

Philosophe mais pas philanthrope, le propriétaire y voit aussi un intérêt financier : «L'aboutissement de la certification, c'est de mieux négocier ses bois. On ne les vendra pas forcément plus cher, mais ils seront plus faciles à vendre!». D'ici une dizaine d'années, il sera probablement impossible de vendre du bois non certifié... un avis très partagé par l'aval de la filière, soumis à une demande croissante en PEFC. Thomas Sève, directeur commercial de la scierie Monnet-Sève, estime que tous ses clients, en France comme à l'étranger, sont intéressés par des produits certifiés, qui représentent 60 à 70 % des ventes. De son côté, Antoine Etienne, directeur de l'approvisionnement bois chez le papetier Tembec-Tarascon, évoque «une demande au départ modeste qui a explosé, pratiquement du jour au lendemain», et précise : «Nos clients sont soumis à une forte demande de leurs propres clients et ainsi de suite». D'autre part, les marchés publics, d'ici 2010, devraient ne concerner que du bois certifié ; en Rhône-Alpes, 45 communes se sont déjà engagées dans cette voie.

Exploitation forestière
Négoce de bois
Gestion forestière
Sylviculture
Vente de bois par appel d'offre



*De la forêt à l'industrie,
notre culture*



Sud ABIES
 10, rue Cambos
 81100 CASTRES
Tel. 05 63 62 65 55
 Fax 05 63 35 28 01
www.sudabies.fr

Une équipe de professionnels de la forêt à votre service

Imprimer noir sur vert



L'imprimerie Gonnat, l'entreprise qui imprime votre magazine «Le Forestier Privé», est en phase de double certification PEFC et FSC. Maryline et Jérôme Gonnat, chargés de la démarche de certification, expliquent leur démarche : «Aujourd'hui, un industriel se doit de s'engager au niveau écologique, c'est une évolution lourde dans tous les secteurs, y compris dans l'imprimerie. Depuis 2005, nous sommes déjà labellisés Imprim'vert, la certification PEFC est une étape supplémentaire.» Et une étape essentielle

pour l'entreprise, qui voit la demande en certification augmenter de façon importante chez ses clients. «Les organisations internationales et les marchés publics sont particulièrement soucieux d'avoir une bonne image environnementale», souligne la jeune femme. Pour l'instant, le coût de l'adhésion et la réorganisation interne permettant la traçabilité des produits certifiés vont demander à l'imprimerie un certain investissement, mais pour les Gonnat, c'est sûr, c'est un pari sur l'avenir : «Un jour, tout le monde devra être PEFC, et les premiers à s'être convertis seront récompensés.»

Laure Marandet

Face à cette explosion de la demande, la forêt privée certifiée est encore très insuffisante. Pourtant, à écouter Robert Laurendon, la certification d'une parcelle n'est pas un exercice très complexe. «Ça n'a pas beaucoup changé mes habitudes. Je respectais déjà les règles de PEFC sans le savoir, mais maintenant ce respect est reconnu.» Persuadé que la certification va devenir une nécessité pour ses voisins

forestiers, le propriétaire a posé des panneaux soulignant sa démarche sur ses parcelles. «Il est important de communiquer là-dessus, et d'inciter les autres propriétaires à cette démarche.» L'union fait la force, et la certification massive de nos forêts permettra d'éviter l'invasion de bois de régions ou de pays mieux organisés.

Laure Marandot

► Contact : robert.laurendon@wanadoo.fr

À savoir sur PEFC

La création de PEFC

PEFC signifie « Programme de reconnaissance des certifications forestières ». Ce programme vise à garantir au consommateur que le bois qu'il achète est issu de forêts gérées durablement. PEFC est né en 1999, à la suite des conférences d'Helsinki (1993) et de Kyoto (1998), à l'occasion desquelles le concept de gestion durable des forêts a été défini. FSC, un autre de système de certification forestière, existait déjà depuis 1992 mais s'avérait inadapté au morcellement des forêts européennes et trop onéreux pour les propriétaires forestiers.



la filière bois peuvent adhérer directement à l'association PEFC de leur région.

Toute la filière impliquée

PEFC regroupe toute la filière bois, du propriétaire au consommateur. Le propriétaire s'engage à mener une gestion forestière durable ; l'exploitant forestier doit respecter un cahier des charges national et assurer un tri des bois PEFC ; le scieur met en place une méthode de tri des bois par pourcentage, et l'entreprise utilisant ou distribuant du bois PEFC doit respecter une chaîne de contrôle afin d'assurer la traçabilité du bois. En fin de chaîne, le logo PEFC est apposé sur tout produit fabriqué avec plus 70 % de bois certifié PEFC.

PEFC dans le monde

Lancé à l'initiative de propriétaires privés de six pays européens (France, Finlande, Suède, Norvège, Allemagne et Autriche), PEFC est aujourd'hui présent dans 32 pays à travers le monde. Il s'est développé sur les continents américain et africain en reconnaissant des systèmes de certification préexistants (SCA, SFI, Cerflor, PAFC). FSC n'a pas souhaité pour l'instant s'engager dans une reconnaissance mutuelle.

Des structures de proximité

PEFC Council, entité internationale du programme PEFC, est basée en Suisse depuis 2008. Elle chapeaute les entités nationales de PEFC qui ont un statut d'organisation non gouvernementale. Au sein de chaque pays membre de PEFC, l'entité nationale régit à son tour les structures associatives régionales, telles PEFC Rhône-Alpes. Ainsi, les acteurs de

Les engagements du propriétaire forestier

En adhérant à PEFC, un propriétaire forestier s'engage à tendre vers une amélioration continue de la gestion durable de ses forêts. Parmi les points les plus importants, il s'engage à appliquer ou faire appliquer le cahier des charges national d'exploitation forestière, à se doter d'un document de gestion forestière durable à partir d'une certaine superficie (4 hectares en Rhône-Alpes) ou encore à suivre des réunions d'information sur la gestion forestière durable.



PEFC en chiffres

Tous systèmes confondus, 9 % de la superficie forestière mondiale est certifiée. PEFC couvre les 2/3 de cette surface certifiée, soit plus de 200 millions d'hectares. En France, 33 % de la forêt (4,4 millions d'hectares) est certifiée PEFC : 50 % des forêts communales, 100 % des forêts domaniales et 17 % des forêts privées. En Rhône-Alpes, avec quelque 1 600 propriétaires adhérents sur 450 000, seulement 2 % de la forêt privée est certifiée PEFC.

L'État s'engage

Circulaire 2005 : 100 % des achats publics de bois devront être certifiés en 2010

Greenelle de l'Environnement 2008 : la certification de la gestion durable des forêts devient un enjeu incontournable. Un projet de loi pour dynamiser la forêt est en cours ainsi que la possibilité d'une TVA à 5,5 % pour les écolabels, les produits PEFC et FSC et ceux de l'agriculture biologique. À suivre...

Eric Leroy-Terquem



... Mais en attente d'une mobilisation

Négociants, imprimeurs, papetiers... Ils sont nombreux à s'être engagés et à attendre un approvisionnement en bois certifié. Mais en amont de la filière, le mouvement tarde à se faire sentir : pour certains propriétaires forestiers, scieurs ou chefs d'entreprise, on hésite encore.

Avec 17 % de forêts privées certifiées en France, on ne peut pas dire que le propriétaire forestier soit le fer de lance de la certification. Audrey Céлары, chargée de mission PEFC Rhône-Alpes, en fait le constat : « Les propriétaires sont encore trop frileux. Ils hésitent à s'engager par peur d'avoir trop de papiers à signer ou parce qu'ils ne souhaitent pas recevoir de leçons de gestion forestière, remarque-t-elle. C'est dommage car PEFC a été conçu pour certifier les petites forêts morcelées. » Côté public, 50 % des forêts communales et 100 % des forêts domaniales sont certifiées. Cette différence s'explique par l'absence de morcellement en forêt publique, mais aussi par un système d'adhésion à PEFC facilité via les associations de communes forestières. « Depuis 2002 en Rhône-Alpes, toute commune adhérent à l'Uracofra (Union Régionale des Associations des Communes Forestières de Rhône-Alpes) adhère systématiquement à PEFC », indique Audrey Céлары. Suivant cet exemple, la forêt privée rhônalpine élabore des projets d'adhésion collective à PEFC via les groupements de sylviculteurs dans l'Ardeche, la Drôme et l'Isère, ou via la Coforêt.

Dans la première transformation, la diffusion de PEFC est mitigée. La certification trouve sa place dans les moyennes et grosses scieries disposant des moyens financiers suffisants pour adhérer, mais celles-ci ont tendance à souffrir d'un manque d'approvisionnement en bois certifié. C'est le cas de la scierie industrielle Monnet-Sève. Son directeur commercial, Thomas Séve, estime qu'« à l'heure actuelle, il n'y a pas assez de forêts certifiées en forêt privée, ce qui finira par handicaper les propriétaires forestiers plus que les scieurs car, à l'avenir, ils auront bien plus de mal à vendre leurs bois s'ils n'ont pas fait certifier leur forêt. »



Dominique Reynaud, propriétaire d'une scierie d'une capacité de 6 000 m³ de sciage dans la Loire, adhérent à PEFC depuis 2003, regrette aussi « un manque d'engagement des propriétaires forestiers ». Après avoir investi 4 500 euros pour 5 ans de mise en place et d'adhésion à PEFC, il constate que l'approvisionnement ne suit pas : il arrive tout juste à vendre 5 % de ses plaquettes de scierie certifiées PEFC.

Naturellement, le manque d'approvisionnement se répercute chez les papetiers : « Aujourd'hui, la quasi-totalité de la demande concerne du PEFC... mais nous n'avons pas les moyens de répondre à cette demande, déplore Antoine Elineau directeur de l'approvisionnement bois chez Tembec-Tarascon. 80 % des bois que nous recevons proviennent de fournisseurs possédant une chaîne PEFC, mais seulement 35 % des produits sont certifiés ! Il nous arrive de perdre des marchés parce que nous n'avons pas de pâte certifiée ».

Les entreprises doivent aussi prendre en compte la méconnaissance du client à propos de PEFC. De même, les organismes institutionnels connaissent surtout FSC. Des indices pour la suite : l'avenir de PEFC se jouera aussi sur le terrain de la communication et du lobbying.

Eric Leroy-Terquem

Les groupements réclament une adhésion collective



En Isère, les huit groupements de sylviculteurs ont décidé de se mobiliser pour que PEFC s'agrandisse au sein de la forêt privée. Ils ont pour projet la mise en place d'un système d'adhésion collective à PEFC. « Le principe est simple : en adhérant au groupement, il sera proposé d'adhérer aussi à PEFC. Cela permettra de recruter les 1 400 propriétaires forestiers membres des groupements du département », se réjouit Jean Bernard, Président de l'Union des groupements de l'Isère. Les modalités pratiques du projet doivent être négociées en cours d'année 2008, tant avec PEFC France qu'avec PEFC Rhône-Alpes.